



Goudronnage incomplet sur un chemin communal

Par **SabrinaS**, le **04/04/2013** à **21:15**

Bonjour,rnrnMon problème est le suivant : Je suis propriétaire d'une maison actuellement sur un chemin communal depuis 1 an. Je suis la dernière maison située sur ce chemin. Il a été décidé il y a 2 ans de nouveaux travaux d'urbanisme à savoir de goudronner ce chemin, qui est difficilement praticable en voiture. Cependant, le goudronnage s'arrete 100m avant d'accéder à ma maison, sans réelle raison valable. Je précise que ce chemin appartient bien à la marie. Est ce une negligence de cette dernière vis à vis de ma maison?rnrnMerci,rnSabrina

Par **moisse**, le **05/04/2013** à **10:22**

Bonjour,rnPlutôt que de jouer aux devinettes, le mieux est d'interroger le maire.rncelui-ci pourra peut-être préciser s'il s'agit d'un problème temporaire ou définitif de financement, ou si une raison quelconque a provoqué la suspension (là encore temporaire ou définitive) du chantier.

Par **SabrinaS**, le **05/04/2013** à **13:51**

Excusez moi je me suis peut etre mal exprimé. Le projet d'urbanisme a été voté avant que je sois propriétaire. Il a alors été décidé le goudronnage de ce chemin de façon incomplète, c'est à dire l'arret des travaux une centaine de metre avant ma maison. J'ai eu un entretien avec le maire et celui ci m 'a repondu que l'on ne peut pas revenir sur un projet déjà voté. La raison

qu'il m'a donné est que les anciens propriétaires ont refusé que le goudronnage aille jusqu'à leur maison. Pourtant il n'y a aucun document prouvant ces dires. Ma question est donc : a-t-on le droit d'entreprendre des travaux aussi importants mais en laissant pour compte une seule maison ?
rnrnMerci

Par **moisse**, le **05/04/2013 à 14:16**

La seule explication qui me vient à l'esprit est que ledit chemin n'est pas si communal que cela.
rnPour le reste la commune peut toujours revenir et voter la terminaison du goudronnage.
rnS'il y a des sous bien sûr.

Par **amajuris**, le **05/04/2013 à 16:50**

bjr,
rnle conseil municipal peut voter la prolongation du goudronnage comme il peut ne pas le voter.
rn100 mètre d'enrobés pour une maison, je comprends que le maire ne soit pas trop pressé surtout si les propriétaires précédents ont refusé (vous devriez leur poser la question).
rncdt